

# **ARRETE**

## **FIXANT LA COMPOSITION DU JURY ET COMPLEMENTAIRE A L'ARRETE N° 16-284 PORTANT ORGANISATION AU TITRE DE L'ANNEE 2017 DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS D'ANIMATEUR TERRITORIAL**

**NRéf.** : NP/CM/GC/17-256

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relatifs aux conditions d'accès à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transpositions du droit communautaire à la fonction publique,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2012 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale,

Vu les résultats du recensement des déclarations de vacances de postes précédemment opéré,

Vu la convention d'organisation du concours d'Animateur territorial conclue entre le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, centre de gestion organisateur, et le Centre de Gestion du Cher, le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, le Centre de Gestion de l'Indre, le Centre de Gestion du Loir-et-Cher et le Centre de Gestion du Loiret, centres de gestion coorganisateur,

Vu l'arrêté n°16-284 en date du 19 décembre 2016 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant organisation au titre de l'année 2017 des concours externe, interne et troisième concours d'Animateur territorial,

Vu l'arrêté n°17-255 en date du 12 juillet 2017 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire complémentaire à l'arrêté n°16-284 portant organisation au titre de l'année 2017 des concours externe, interne et troisième concours d'Animateur territorial.

## **ARRETE,**

### **Article 1er :**

L'article 5 de l'arrêté n° 16-284 susvisé est complété comme suit :

Le jury des concours externe, interne et troisième concours d'Animateur territorial est fixé comme suit :

#### **En qualité de Président :**

**Madame Catherine CÔME**, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire. En cas d'empêchement, Madame Catherine CÔME sera remplacée par **Madame Isabelle BOUTET**, Adjointe au Maire, ville de Chevilly.

#### **Fonctionnaires Territoriaux :**

*En qualité de membre fonctionnaire de catégorie "B", représentant titulaire de la C.A.P. :*

**Monsieur David MENDES**, Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe, ville de Château-Renault.

*En qualité de fonctionnaire territorial de catégorie "A" ou " B " :*

**Monsieur Julien MERZERAUD**, Attaché principal, Responsable des activités périscolaires – Pôle Educatif – Direction de l'Education, ville de Tours.

#### **Personnalités Qualifiées :**

*En qualité de représentant du CNFPT :*

**Madame Lydia BONORA**, Responsable d'une antenne territoriale du CNFPT retraitée.

**Monsieur Etienne BRUN**, Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, Responsable du service Vie scolaire et jeunesse, ville de Saint-Cyr-sur-Loire.

#### **Elus Locaux :**

**Madame Catherine CÔME**, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

**Madame Isabelle BOUTET**, Adjointe au Maire, ville de Chevilly.

### **Article 2 :**

Madame la Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire, affiché dans les locaux du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire et publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

**Article 3 :**

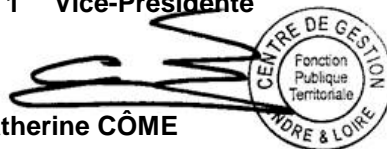
Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire:

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

**Fait à TOURS, le 12 juillet 2017**

**Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire  
Pour le Président et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente**

**Catherine CÔME**



**Publié le :**

**Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire  
Pour le Président et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente**

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CENTRE DE GESTION' at the top, 'Fonction Publique Territoriale' in the center, and 'INDRE &amp; LOIRE' at the bottom.

**Mme Catherine CÔME**

Bienvenue Sophie BRETHENOUX RT / CDG D'INDRE ET LOIRE

[Accueil](#) | [Administration](#) | [Préférences](#) | [Aide](#) | [Déconnexion](#)

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

[Actes en cours](#)

[Création d'acte](#)

[Recherche](#)

### Accusé de réception préfecture



Imprimer



Envoyer

**Objet de l'acte :**

Arrêté fixant la composition du jury et complémentaire à l'arrêté n.16-284 portant organisation au titre de l'année 2017 des concours externe, interne et troisième concours d'animateur territorial.

---

**Date de transmission de l'acte :** 12/07/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 12/07/2017

---

**Numéro de l'acte :** CONC17-256 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 037-283700128-20170712-CONC17-256-DE

---

**Date de décision :** 12/07/2017

**Acte transmis par :** Sophie BRETHENOUX

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.2. Autres domaines de competences des departements